Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SESSION SPÉCIALE

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session spéciale du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil à l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, le mardi 17 décembre 2019 à 18h30.

LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2019 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2020.
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2020-2021-2022.
3. Période questions portant exclusivement sur le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour 2020-2021-2022.
4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ à Roxton Falls ce 12e jour du mois de décembre 2019.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 17 décembre 2019 à 18H30, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12e jour du mois de décembre 2019.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019 À 18H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents
Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
Est absente : Mme Mélanie Valois
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

258-12-2019 <u>Adoption du budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'anne 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions lors de cette session portent exclusivement sur le budget;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait lecture et explique le budget 2020 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2020 totalisant 1 390 000$ en revenus et charges soient adoptées comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2020

REVENUS
Le budget des revenus est réparti comme suit:

Taxes :		998 717$
- Taxe Foncière de base:	730 358$	
- Taxes pour Sûreté du Québec :	80 399$	
- Taxe d'égout :	74 570$	
- Taxe collecte des matières résiduelles :	111 012$	
- Revenus PRVIS (vidange installation septique) :	2 378$	
Taxes spéciales :		61 237$
-Taxe spéciale règ. #06-2004(Hôtel de ville)	17 184$	
-Taxe spéciale règ. #07-2004(Caserne)	6 353	
-Taxe spéciale règl. #03-2014 (DVP Dom.)	19 371$	
-Taxe spéciale règl.#03-2017(Rue de la Rivière)	18 329$	
Crédits de taxes (programme de revitalisation)		- 26 734$
Tenant lieu de taxes		118 124$
-École primaire :	25 000$	
- Bureau de poste :	800$	
- Redistribution redevances matières rés. :	5 000$	
- Compensation collecte sélective :	21 000$	
- Péréquation :	54 944$	
- Dotation spéciale de fonctionnement :	11 380$	
Autres revenus de source locale (Services de premiers répondants)		26 420$
- Participation Canton/Béthanie :	20 420$	
- Autres revenus PR :	6 000$	
Autres services rendus		60 223$
- Revenus de location (loyers) :	41 655$	
- Revenus administration incendie :	16 963$	
- Service gestion des matières résiduelles ICI :	1 605$	
Autres revenus (Intérêts, permis, droits mutations, photocopies, contribution CISSS, Cour municipale, Subvention amélioration réseau routier, Agence municipale 911, etc.)		51 268$
Transfert Programme d'aide financière à la voirie locale-RIRL-Rue de la Rivière		99 745$
GRAND TOTAL DES REVENUS		1 390 000$

BUDGET DES DÉPENSES:
Le budget des dépenses est répartit comme suit :

Administration générale	327 303$
Sécurité publique	233 062$
Transport routier	235 335$
Hygiène du milieu	209 736$
Santé et bien être	14 395$
Aménagement et mise en valeur du territoire	37 854$
Loisirs et culture	94 208$
Frais de financement et remboursement de la dette:	129 107$
Affectations: - Réserve pour vidange des bassins : 4 000$ - Remboursement fonds de roulement : 15 000$ - Appropriation de surplus accumulé : -24 000$	- 5 000$
Immobilisations: - Remise et génératrice hôtel de ville : 4 000$ - Transport routier : 15 000$ -Rénovation immeuble garderie : 50 000$ - Réservoir de coagulant. 35 000$ -Remboursement terrain Friesen/Bartel : 10 000$	114 000 $
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**190 000$**

La Municipalité doit donc pourvoir à des dépenses totalisant 1 390 000.00$.

Les surplus budgétaires à chacun des postes du budget pourront être utilisés à d'autres fins que prévues, soit à un autre poste budgétaire ou en capitalisation sur des travaux municipaux.

Adoptée

259-12-2019 Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal des immobilisations pour 2020-2021 et 2022 comme suit :

Municipalité du Village de Roxton Falls

Programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022

Poste	COÛTS 2020	2021	2022	Total
Administration générale[1]	4 000 $	0 $	0 $	4 000 $
Transport routier[2]	15 000 $	499 750 $	300 000 $	814 750 $
Hygiène du milieu[3]	35 000 $	100 000 $	0 $	135 000 $
Aménagement et urbanisme[4]	10 000 $	0 $	0 $	10 000 $
Santé et bien être[6]	50 000 $	0 $	0 $	50 000 $
Total	114 000 $	599 750 $	300 000 $	1 013 750 $

Pour Information sur la TECQ-2019-2023:

Travaux à réaliser avec subvention:	*931 119 $*
Seuil minimal d'investissement à financer:	*324 750 $*
	1 256 869 $

Subvention: Environ 95 000$ engagé au 31-12-2020, reste 836 119$
Versement de l'aide financière: pourrait nécessité emprunt temporaire en attente de versement
Versement sont prévus à raison de 20%/année max. soit 186 223$ par année max.

Ventilation par année — **FINANCEMENT**

		Coûts	Acivité financière	Emprunt	Réserves	F.D.R.	Surplus	Subv. TECQ	Sous-total par projet
	2020								
1	Bâtiment génératrice	4 000 $	4 000 $						4 000 $
2	Travaux rapiéçage asphalte	15 000 $	15 000 $						15 000 $
3	Bassin de coagulant à l'usine	35 000 $	35 000 $						35 000 $
4	Remboursement terrain S. Friesen	10 000 $	10 000 $						10 000 $
5	Rénovation garderie: ouvertures et revêtement extérieur	50 000 $	50 000 $						50 000 $
		114 000 $						Total 2020	114 000 $
		2 021 $							
2	Trottoirs	324 750 $		324 750 $					324 750 $
2	Réfection rue Duval, Cabana, St-Louis	175 000 $						175 000 $	175 000 $
3	Mise au norme eaux usées	100 000 $						100 000 $	100 000 $
		599 750 $						Total 2021	599 750 $
		2 022 $							
2	Programmation TECQ* (selon plan intervention à venir)	300 000 $						300 000 $	300 000 $
		300 000 $						Total 2022	300 000 $
		1 013 750 $							1 013 750 $

*Resterait environ 225 000$ à dépenser en 2023

**Les modalités de financement seront à confirmer selon les modalités retenues par les élus pour procéder aux travaux.*

Note:
Les pouvoirs habilitants en cette matière se retrouvent dans le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes.
Le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. Communément appelé le programme triennal d'immobilisations (PTI), celui-ci doit être divisé en phases annuelles et détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.
Un PTI doit s'intégrer au processus des prévisions budgétaires de la municipalité et constitue un outil de planification indispensable à une saine administration. Comme le PTI constitue la clef du plan de développement local, il devrait être compatible également avec le plan d'urbanisme qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

Adoptée

Adoptée Page 1

260-12-2019 <u>Levée de l’assemblée</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l’assemblée à 18h50.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière